

Précautions à prendre pour éviter les pollutions accidentelles

- Évitez de traiter par temps de pluie ou juste avant la pluie (risque de ruissellement des substances chimiques), de grand vent (risque d'entraînement) et de grosse chaleur (risque de volatilisation). Tél. météo : 08 36 68 02 45 ;
- Éliminez les eaux de rinçage du matériel et les fonds de cuve sur un sol perméable déjà traité ou à traiter. Ne rejetez rien dans les bouches d'égout, ni dans l'évier. Jetez les sacs ou les bidons vides à la déchetterie ;
- Traitez et rincez à distance des bouches d'égout, des fossés, des rivières et des plans d'eau ;
- Respectez les doses indiquées sur l'emballage ;
- Sachez décoder l'étiquette :
PJT (homologué parcs, jardins, trottoirs) ;
DT (désherbant total) ;
N (dangereux pour l'environnement) ;
T (toxique) ;
Xi (irritants) ;
Xn (nocifs).

Les fleurs sauvages constituent un décor naturel : quel dommage de s'en priver.



photos CAUE du Loiret

POUR EN SAVOIR PLUS

Articles/revue :

Jardiner au naturel. L'Ami des jardins et de la maison, Hors Série, mars 2001
Désherbage : 15 ans d'évolution. Paysage actualités n°254, novembre décembre 2002
Revue « Les Quatre Saisons du jardinage » éditée par l'association Terre Vivante (Domaine de Raud 38710 MENS Tél : 04 76 34 80 80 email : infos@terrevivante.org)

Ouvrage :

Jérôme Chaïb / Jean-Paul Thorez. Écocitoyen au quotidien. Sang de la Terre, Paris, 2000 p.109/114

Guides :

- Guide de désherbage du Service Espaces Verts d'Orléans (document interne), septembre 1999. Contact public : Vincent Fauvel, mairie d'Orléans 45040 Orléans cedex 1.

Tél : 02 38 79 26 31

- Guide des bonnes pratiques phytosanitaires des espaces verts, UPJ 59 avenue de Saxe 75007 Paris

Formations professionnelles :

FORMAP, Association française de protection des plantes 6 bd de la Bastille 75012 Paris.

Tél : 01 43 44 89 64

caue45
les fiches du caue du Loiret

fiche **24**

Pratique raisonnée du désherbage dans les jardins privés et les espaces publics



L'analyse des eaux du bassin Loire-Bretagne indique la présence de pesticides à des teneurs supérieures à la norme admise. D'autres études montrent qu'une fraction importante des pesticides contenus dans les rivières provient des jardins et des villes.

La réalité de la pollution des eaux et des sols par les pesticides conduit à conseiller une utilisation raisonnée de ces substances chimiques, non seulement en agriculture mais aussi dans nos jardins particuliers et nos espaces publics.

Ce qu'il faut savoir

1- Tous les pesticides sont dangereux au delà d'un certain seuil. Lorsqu'ils ne sont pas décomposés biologiquement ou chimiquement, ils peuvent être dissouts dans les solutions du sol et entraînés vers les nappes phréatiques par percolation ou directement vers les rivières par ruissellement.

Même le glyphosate (matière active du Round up) considéré comme la panacée parce que biodégradable n'est dégradé qu'en présence de matière organique. Sur un sol inerte, il passe dans l'eau de ruissellement. Utilisé massivement, il constitue une réelle pollution.

2- La dangerosité des pesticides est due à la présence de métaux toxiques à l'état de trace qui s'accumulent dans nos cellules.

3- « Les pesticides désorganisent la vie biologique (la biomasse microbienne est diminuée de 30 %) et détruisent 50 % des vers de terre. Sans ces derniers, la terre se tasse et sa fertilité baisse. Ainsi plus on traite plus on doit traiter. » Denis Pépin, ingénieur écologue.

Les solutions alternatives pour diminuer le recours aux substances chimiques

S'accommoder des « mauvaises » herbes quand elles ne sont pas gênantes est une excellente solution pour l'environnement. Les herbes sont souvent considérées comme « mauvaises » quand on ne les connaît pas. Pourtant elles participent aux équilibres biologiques en attirant par leurs fleurs les insectes butineurs qui contribuent à polliniser les fruitiers et de nombreux légumes.

Sols nus

Un sol nu, exposé à la lumière se couvre aussitôt de plantes indésirables.

- Évitez de trop remuer la terre : les milliers de graines enfouies seraient ramenées en surface où la lumière les fait germer ;
- Désherbez mécaniquement :
 - Sarclez les annuelles quand la terre est sèche ;
 - Pour les vivaces, éliminez les racines en profondeur et les tiges souterraines avec une fourche-bêche et ne les enfouissez pas car elles reprendraient de plus belle ;
- Préférez l'utilisation de la fourche-bêche à celle de la bêche plate ou d'outils rotatifs (rotavator) : ces derniers multiplient et propagent les racines des vivaces comme le chiendent, le liseron, le chardon, etc. ;
- couvrez le sol :
 - Laissez les branches basses des arbustes ;
 - Plantez des couvre-sol qui s'étalent ou des vivaces qui s'entremêlent ;



- Paillez le sol, idéalement avec de la paille, ou du mulch d'écorces, du broyat de végétaux, du feutre non tissé biodégradable.

Les terres qui attendent d'être aménagées en pelouse, lors de la construction d'une maison par exemple, peuvent être ensemencées provisoirement par un engrais vert (moutarde) ou un Ray grass. A l'emplacement des futurs haies et massifs, on peut préparer la terre en la couvrant de fumier décomposé ou de compost recouvert d'une épaisse couche de paille ou de déchets de tonte.

Pelouse et talus enherbés

Pratiquez des tontes ou des fauches répétées. Cela épuise les organes de réserve des plantes envahissantes et finit par les éliminer.

Surfaces minérales

- Désherbez à l'eau bouillante ou à la vapeur : l'eau très chaude sous pression coagule les protéines et inhibe la photosynthèse. On peut utiliser un appareil de nettoyage à haute pression muni d'un système de chauffe ou simplement sa cocotte-minute ;

- Il existe des désherbeurs thermiques à flamme ou à infrarouge. L'eau bouillante est plutôt plus efficace car elle détruit les racines en profondeur au premier passage.

..... La suppression de l'herbe par désherbant provoque l'effondrement des berges du fossé qu'il faudra recreuser...

Zones à risque et conseils de restriction

1- Périmètres de protection rapprochés de captages d'eau potable :

Toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite. L'utilisation de pesticides dans ce périmètre est un risque pour la pollution de l'eau potable. (Renseignements sur les captages : Direction Départementale de l'Agriculture, Agence de l'eau)
Conseil → Ne traitez pas.

2- Secteurs dont la pente est supérieure à 3 % (30 cm de dénivelé sur 10m de long)

- et/ ou dont le sol est imperméable (asphalte, bitume, sable stabilisé, pavés, dalles)
- ou très filtrant (sableux, caillouteux)

Ces conditions favorisent l'écoulement rapide des substances soit vers les égouts ou les rivières, soit vers la nappe phréatique.

Conseil → N'utilisez que des produits foliaires (de préférence à base de glyphosate ou sulfosate).

3- Bassins versants dont les eaux pluviales ne sont pas traitées en station d'épuration (réseaux séparatifs, lagunage, assainissement autonome) : le désherbage chimique constitue un risque de pollution des eaux de surface.

Conseil → N'utilisez que des produits sans diuron (de préférence oxadiazon ou diflufenilcanil).

Quel désherbant pour quelle action ?

Produits (1)	A pénétration foliaire de contact	A pénétration (2) foliaire systémique	A pénétration racinaire systémique	Antigerminatif
Application	sur le feuillage	sur le feuillage	sur le sol et le feuillage	sur le sol propre
Mode d'action (3)	curatifs	curatifs	curatifs et/ou préventifs	préventifs
Risque de transfert vers sol et eau	réduit	réduit	élevé	réduit
Persistance d'action	courte	courte	longue	longue
Type de plantes	annuelles	vivaces	vivaces	annuelles et/ou vivaces
Exemples de matières actives	ioxynil, glufosinate ammonium	glyphosate, sulfosate, 2.4D, 2.4 MCPA, aminotriazole	dicamba, diuron	isoxaben, trifluraline

(1) Les désherbants foliaires, racinaires ou antigerminatifs peuvent avoir une action totale ou sélective (sélectif gazon, sélectif arbustes, sélectif massifs)

(2) On parle de produit systémique quand le produit est absorbé par l'ensemble de la plante et détruit les parties aérienne et racinaire.
(3) Les spécialités commerciales peuvent combiner substances préventives et curatives. Les matières actives et leur concentration figurent sur l'étiquette.



Le désherbage doit rester exceptionnel

- en cas de forte infestation par des vivaces ;
- dans les espaces difficiles à bêcher ;
- pour nettoyer radicalement un terrain avant l'installation durable d'une pelouse, d'un potager ou de massifs.

Comment s'y prendre ? Laissez pousser amplement les herbes indésirables jusqu'à l'apparition des fleurs (printemps, été). Puis pulvérisez sur les feuilles un produit à base de glyphosate de préférence, en respectant la dose indiquée. Après trois semaines, vous pouvez préparer le sol.

En général préférez un traitement curatif individualisé (là où les herbes poussent) à un traitement préventif de masse : vous utiliserez moins de produit et passerez moins de temps.